

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1972)  
**Heft:** 204

**Artikel:** L'œil du sociologue en Valais : Capulets et Montaigus dans la plaine du Rhône  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1016243>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'œil du sociologue en Valais: Capulets et Montaigus dans la plaine du Rhône

A l'approche des élections communales en Valais, il nous a paru intéressant de voir ce que représente la vie politique dans certaines communes de ce canton. Nous tirons ces informations d'une étude sociologique parue récemment (Uli Windisch : « Société rurale, développement touristique, pouvoir politique et conscience de classe », Cahiers Vilfredo Pareto, 25/1971). Ce texte ne présente qu'une partie des résultats de la recherche dont l'ensemble sera publié dans un ouvrage en préparation.

## Un développement rapide

Une commune du Valais central. Elle s'étend de la plaine du Rhône à la montagne, comprend trois villages et une partie d'une grande station touristique. Depuis 1850, la densité de la population augmente et cette augmentation est de plus en plus rapide. En 1920, 82 % des habitants tou-

chent à l'agriculture; en 1960, les « terriens » ne représentent plus que le 29 % de la population. La commune abrite en fin d'année près de 24 000 personnes : elle devient ainsi la principale agglomération valaisanne.

## Le règne des six familles

A l'examen, le pouvoir exécutif de la commune (conseil communal de cinq membres) se révèle être l'apanage exclusif, au long des décennies, des citoyens les plus favorisés économiquement : agriculteurs tout d'abord, instituteurs, puis hôteliers et promoteurs actuellement. On découvre que la quasi-totalité des conseillers communaux se rattachent à six familles, au sens large du terme. Tous les officiers de haut rang de la commune ont fait partie de l'exécutif. Pourtant, il ne s'agit pas d'une gérontocratie : au contraire, la moyenne d'âge est relativement faible et il arrive

parfois qu'un candidat de moins de trente ans soit élu.

Ainsi, depuis des dizaines d'années, quelques familles détiennent le pouvoir politique et ont su s'adapter au développement de manière à conserver leur pouvoir économique.

Par voie de conséquence, le Conseil communal présente un caractère nettement ethnocentrique : à part deux exceptions — d'ailleurs accidentelles — tous les conseillers depuis le début du siècle sont originaires de la commune (à noter : être conseiller communal implique un cumul de fonctions impressionnant, de membre de nombreuses commissions à la présidence de la fanfare ou d'associations sportives et touristiques).

## La lutte des clans

Les élections communales sont l'occasion de vives campagnes et la participation électorale se situe souvent entre 95 % et 100 %. Quels sont les fondements d'un tel intérêt pour la chose publique ? Au début du siècle, à la suite de querelles de personnes, la population s'est peu à peu regroupée

## Un conseiller fédéral charismatique pour une politique bien helvétique

*Les deux nouvelles ont été connues presque simultanément : M. Celio répondant à l'appel populaire décidait de demeurer au Conseil fédéral. L'impôt de défense nationale et l'Icha, eux, étaient augmentés pour faire face aux charges croissantes de la Confédération.*

*L'augmentation est d'importance : 15 % pour l'IDN, 10 % pour l'Icha. Ainsi au moment où les cantons rencontrent les difficultés financières que l'on sait, la Confédération n'hésite*

*pas à entrer en concurrence avec eux sur le terrain qui leur était traditionnellement réservé, celui des impôts directs. Certains contribuables comme les Zurichois verront en augmenter leurs impôts fédéraux, cantonaux et parfois même communaux. Le cas n'est pas unique.*

*La solution adoptée par M. Celio est typique de la politique helvétique où l'on utilise le système en vigueur jusque dans ses dernières possibilités, sans jamais mettre en question son bien-fondé ; les contribuables bénéficiaient d'un rabais de 5 % sur le montant de l'impôt de défense nationale, on le supprime. Le régime financier actuel permet une augmentation de 10 % de ce même impôt et de l'Icha : on utilise cette marge.*

*L'administration fédérale ne semble pas s'être demandé si dans l'état actuel des finances cantonales et fédérales des solutions nouvelles*

*devraient être dégagées. Peut-on accepter aujourd'hui que la sous-enchère fiscale à laquelle se livrent les cantons pour attirer à eux les gros contribuables (personnes physiques et sociétés) ne transforme notre pays en un paradis fiscal à usage limité ? Les disparités vont en tout cas du simple au quintuple entre un canton comme Zoug ou Glaris et les plus mal lotis. Une imposition égale des gros contribuables (personne physique avec un revenu de plus de 100 000 francs et sociétés) dont l'exécution reviendrait à la Confédération, mettrait fin à cette injustice et donnerait aux cantons les ressources nouvelles dont ils ont besoin. La ris-tourne aux cantons pourrait être partielle ou totale et l'introduction d'une péréquation cantonale permettrait de tenir compte des différentes situations.*

*Quant à la Confédération, la diminution des*

en deux clans rivaux, les Blancs et les Jaunes (à l'origine, la couleur des instruments des deux fanfares rivales de la commune). Progressivement, ces clans, qui sont contrôlés par les six familles citées plus haut, ont provoqué un schisme dans toute la vie sociale communale. Un ouvrier cherche de l'embauche de préférence chez un patron du même clan que lui; les mariages sont contractés généralement entre personnes du même clan; les cafés, les épiceries, les banques ont leur clientèle spécifique, les Blancs ou les Jaunes. Le clan qui est parvenu au pouvoir répartit les fonctions administratives entre ses sympathisants. Le lien parental joue un rôle déterminant dans l'appartenance clanique. Ainsi, les clans ne se distinguent pas par la défense de catégories sociales déterminées : dans chacun d'eux, on trouve des ouvriers comme des patrons, des agriculteurs comme des hôteliers et des promoteurs. Les partisans de chaque clan regroupent des électeurs qui, sur le plan cantonal et fédéral, votent démocrate-chrétien, socialiste, radical et social-indépendant. Le clivage politique au niveau communale

*taxes douanières, conséquence des accords avec la CEE parallèlement à l'augmentation de ses charges, exige un réexamen de l'impôt indirect. Une TVA au barème progressif (nul pour les biens de première nécessité ; très élevé pour les produits de luxe comme pour la publicité ou pour les produits polluants) et dont les ressources permettraient en premier lieu de financer des dépenses sociales (santé publique, assurance maladie) devrait être étudiée, avant qu'on ne tombe dans la traditionnelle augmentation de l'imposition indirecte avec son inéquité sociale.*

*Alors que la situation des finances suisses est des plus préoccupantes, M. Celio jouit d'une popularité sans égale. Si le conseiller fédéral tessinois usait du prestige qu'il s'est acquis à la télévision pour introduire des solutions enfin adaptées à nos problèmes...*

national (Jaunes-Blancs) ne recoupe donc pas du tout la répartition des forces au niveau cantonal. L'analyse des élections cantonales montre que les citoyens de la commune favorisent nettement le candidat du lieu, quelle que soit son appartenance politique.

Dans le cadre communal, la conscience de clan domine largement la conscience de classe et la perpétuation des luttes claniques ne peut que faire le jeu de l'élite (politique et économique) puisqu'elle lui permet de se maintenir au pouvoir. En 1964, on voit apparaître une nouvelle formation politique, les Gris, dont le but avoué est de faire éclater le dualisme des clans. Cette faction, emmenée par un riche citoyen de la station touristique parvient à conquérir un siège à l'exécutif.

#### **Un jeu de pressions informelles**

On s'aperçoit pourtant très rapidement que ce nouveau groupement fonctionne de la même manière que les clans traditionnels : sans statuts, mais d'une manière très formelle (les décisions sont prises en comité restreint). Le clan exerce un contrôle serré sur ses partisans par l'intermédiaire de membres sûrs qui, responsables de cellules d'une dizaine de membres, suivent de près (surtout en période électorale) l'activité des éléments considérés comme peu dignes de confiance. C'est ainsi qu'à quelques voix près, les dirigeants des clans connaissent les résultats d'une élection avant la fin du dépouillement.

Un tel système n'est concevable que dans une collectivité restreinte où le comportement des citoyens est conditionné par une contrainte sociale très forte (chacun craint d'être exclu moralement de la collectivité). Mais le poids de ces relations ne s'exerce pas seulement sur le plan moral : les nouveaux arrivés se plient également aux règles non écrites, que ce soit pour obtenir un emploi ou une commande ; la conscience clanique n'est du reste nullement en régression parmi la jeune génération.

Le rapide développement économique de la commune, le changement important de la structure

professionnelle n'ont donc pas suffi à bouleverser ces rivalités claniques qui n'ont plus guère aujourd'hui qu'un contenu affectif. Quoi qu'il en soit le pouvoir restera de cette manière entre les mains de collectivités qui ne se caractérisent par aucune orientation politique déterminée. A garder en mémoire lors de l'interprétation des scrutins pour ne pas céder à l'enthousiasme face à des participations record.

## **Import-export**

*Soit, des travailleurs qui s'expatrient pour échapper au chômage et faire vivre leurs ; soit, des détenteurs de capitaux peu scrupuleux, résolus à exporter ces sommes pour échapper au fisc au mépris des dispositions en vigueur dans leur pays ; soit enfin, quelques intermédiaires en quête de bonnes fortunes ; quels liens peuvent exister entre ces différentes personnes, si l'on sait que les travailleurs en question doivent envoyer de l'argent à leurs familles pour assurer leur subsistance ?*

*La réponse, dans l'hebdomadaire catholique « Corriere degli Italiani » (Nº 38) qui paraît à Lugano :*

*« Des groupes d'agents de change collectent l'épargne et l'argent que les émigrants italiens veulent faire parvenir à leurs familles restées dans leur patrie et les déposent dans nos banques au nom de personnes qui désirent importer d'Italie des montants correspondants, et qui, de leur côté, versent un autre argent aux familles des émigrants. Une organisation qui rapporte. »*

*Plus nécessaire donc de transporter des titres ou des billets dans des valises qui peuvent être saisies au passage de la frontière. Une retombée de ces petites opérations, parmi d'autres : la relativité des indications fournies par l'office des changes ou par les comptables nationaux qui établissent la balance des paiements...*